



**Comité des Organismes Sociaux  
de Saint-Laurent**

---

***PLAN D'ACTION***  
***2004-2007***

**COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT**

## Mission du COSSL

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENNES ET CITOYENS LAURENTIENS.

## Qui sommes-nous ?

Le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) est une table de concertation multi-réseaux et multi-sectorielles. Il regroupe des organismes oeuvrant sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent et ayant à cœur l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Saint-Laurent.

Le COSSL existe depuis 25 ans déjà. Il y a eu des plans, par le passé, pour diriger l'action du développement social à Saint-Laurent. Il est important de réactualiser et de revoir où nous en sommes, mais surtout où nous désirons aller collectivement.

## Bilan de la situation

Une démarche commune a été réalisée pendant l'hiver 2004, avec l'arrondissement Saint-Laurent ainsi que le CLSC Saint-Laurent pour dresser un portrait de la situation qui prévaut sur le territoire laurentien. Lors de cet exercice de consultation populaire, des organismes oeuvrant à Saint-Laurent et des citoyens ont exprimé leurs points de vue et leurs attentes concernant les problématiques qui sont propres au milieu laurentien. Forts de ce bilan de la situation et de cette expertise du milieu, nous sommes rendus à une étape de planification pour mieux répondre aux défis de l'avenir.

## Notre démarche

Nous avons **trois axes** sur lesquels va reposer notre démarche de planification de développement social :

- Action communautaire (consolider)**
- Développement social (agir)**
- Implication citoyenne (développer)**

**A. ACTION COMMUNAUTAIRE (CONSOLIDER)**

1. Il est important de reconnaître l'action communautaire.
2. Il est important de procurer un **financement adéquat et récurrent** pour réaliser la mission des organismes communautaires.
3. Il est aussi important que chacun des organismes communautaires soit **logé** dans un espace qui répond à ses besoins.
4. Si les organismes ne sont pas consolidés et ne reposent pas sur des bases solides, il est très difficile pour eux, pour ne pas dire impossible, de remplir leur mission auprès de la population (manque de ressources pour développer des projets selon des besoins exprimés, énergies de plus en plus consacrées à la recherche de financement au lieu de développer des activités, etc.) ; l'organisme communautaire perd ainsi sa force d'action, sa pertinence et même sa raison d'être.
5. Il faut donc sortir les organismes communautaires de cette impasse et les aider dans leur capacité de poursuivre leur action dans le respect de leur autonomie (ou de leur désir de devenir autonome).
6. Définition d'un organisme communautaire autonome :
  - Organisme à but non lucratif, légalement constitué.
  - Il agit par, pour et avec la communauté dans une optique de changement social :
    - il est issu du milieu ;
    - il a une vie associative démocratique (AGA, Conseil d'administration, membres) ;
    - il fait preuve de pratiques citoyennes et intervient auprès de diverses populations plutôt qu'uniquement auprès de ses membres.
  - Il fait preuve d'approches larges, axées sur la globalité des problématiques abordées.
  - Il détermine librement sa mission sociale propre, ses orientations ainsi que ses pratiques.

*Les moyens de réalisation*

Priorités	Obstacles	Problématiques	Problématiques prioritaires	Actions	Ressources humaines et responsables	Moyen d'évaluation et objectif	Échéancier	Partenaires
<b>RECONNAISSANCE</b>	<b>Financement</b>	<input type="checkbox"/> Manque de financement de base récurrent.		<input type="checkbox"/> Représentation auprès des bailleurs de fonds et politiciens pour un financement triennal/quinquennal.				
	<b>Logement</b>	<input type="checkbox"/> Manque d'espaces pour la réalisation des activités et le développement des organismes.		<input type="checkbox"/> Recherche d'espace.				

Cet axe est prioritaire pour le COSSL. Pour réaliser notre plan d'action, un milieu communautaire fort et solidaire est nécessaire. Les deux obstacles ciblés font l'unanimité. À cet effet, le conseil d'administration, de concert avec ses membres, compte définir les moyens gagnants qui se veulent un levier à la reconnaissance de notre intervention.

## B. DÉVELOPPEMENT SOCIAL (AGIR)

Nous avons privilégié une approche par problématiques plutôt que par clientèles. Nous nous sommes aussi inspirés de l'échelle des besoins de Maslow qui désignent les besoins primaires comme ceux de se loger, de se nourrir, avant de combler les besoins secondaires et la réalisation de soi.

Les deux principaux obstacles au développement social, selon nous, sont la **pauvreté** et le **milieu de vie inadéquat**. Dans la problématique de la pauvreté, nous retrouvons 3 éléments identifiables, qui sont : l'**emploi**, la **faim** et le **logement**. Dans le milieu de vie, il y a 3 aspects, qui sont : l'**environnement**, les **problèmes urbains et sécurité urbaine**, et l'**accessibilité**.

### Les moyens de réalisation

Priorités	Obstacles	Problématiques	Problématiques prioritaires	Actions	Ressources humaines et responsables	Moyen d'évaluation et objectif	Échéancier	Partenaires
<b>PAUVRETÉ</b>	<b>L'Emploi</b>	<input type="checkbox"/> Faible maillage entre les résidents vivant à Saint-Laurent et les entreprises <input type="checkbox"/> Non reconnaissance des compétences acquises et des diplômes obtenus à l'étranger. <input type="checkbox"/> Discrimination à l'embauche et à l'avancement <input type="checkbox"/> Manque de mesures pour les personnes immigrantes « sans chèques » (usager sans aucun revenu) <input type="checkbox"/> Peu d'information pour les femmes concernant les métiers non traditionnels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

	<b>La Faim</b>	<input type="checkbox"/> Manque d'accessibilité à des aliments frais et variés à faible coût (éloignement des magasins d'alimentation et des denrées de base à faible coût de même que transport en commun déficient). <input type="checkbox"/> Manque de formation et d'information sur l'hygiène et les bonnes habitudes alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Logement</b>	<input type="checkbox"/> Grande difficulté à trouver un logement abordable à cause des coûts élevés des loyers. <input type="checkbox"/> Grande difficulté à trouver un grand logement. <input type="checkbox"/> Discrimination dans la recherche d'un logement <input type="checkbox"/> Manque d'endroits pour l'hébergement à court terme <input type="checkbox"/> Manque de soutien pour la défense des droits des locataires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<b>MILIEU DE VIE INADÉQUAT</b>	<b>L'Environnement</b>	<input type="checkbox"/> Manque d'un organisme voué à l'environnement <input type="checkbox"/> Manque d'un éco-quartier <input type="checkbox"/> Manque d'éducation et de sensibilisation populaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

	<b>La Vitalité urbaine et la Sécurité urbaine</b>	<input type="checkbox"/> Présence de gang de rue, de prostitution, de toxicomanie et d'itinérance. <input type="checkbox"/> Rareté de transport en commun dans certains quartiers <input type="checkbox"/> Manque de voies d'accès aux quartiers favorisant la création des enclaves et la paupérisation <input type="checkbox"/> Augmentation de la violence faite aux aînés, aux jeunes et aux femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>L'Accessibilité</b>	<input type="checkbox"/> Méconnaissance des ressources laurentiennes <input type="checkbox"/> Méconnaissance des langues officielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Cet axe va être réalisé collectivement par l'ensemble des membres du COSSL via des comités existants ou à venir, ou encore, via des organismes.

### C. IMPLICATION CITOYENNE (DÉVELOPPER)

L'implication citoyenne est intimement liée à la capacité des groupes communautaires à agir en faveur du développement social. À Saint-Laurent, force est de constater que l'action communautaire autonome doit d'abord être consolidée afin qu'elle puisse agir en développement social. Cette capacité se traduit en une mobilisation des citoyens(nes) autour des priorités identifiées par le COSSL, mais non uniquement à travers ses instances, un peu comme des poupées russes.

L'implication citoyenne, au-delà de l'occasionnel vote ou d'une participation individuelle encore impossible aux comités du COSSL (en tant que regroupement d'organismes et non de personnes), est définie ici comme suit :

- ❑ La **mobilisation** de citoyen(ne)s autour d'enjeux communs (un lieu de rassemblement, la vie de leur quartier, des relations harmonieuses, etc.) ;
- ❑ La **participation** de ces citoyen(ne)s à la réalisation d'activités priorisées dans le plan d'action : implications dans les démarches via des sous-comités, à travers des comités ou tables autres que le COSSL ;
- ❑ Éventuellement, la participation des citoyen(ne)s à l'**établissement** du plan d'action du COSSL.

La participation des citoyen(ne)s doit servir de moteur et de ressource pour créer des milieux de vie, c'est pourquoi nous identifions 3 domaines d'action :

Priorités	Obstacles	Problématiques	Problématiques prioritaires	Actions	Ressources humaines et responsables	Moyen d'évaluation et objectif	Échéancier	Partenaires
<b>MANQUE D'IMPLICATION CITOYENNE</b>	<b>L'Empowerment</b>	❑ Intervention de quartier difficile	❑ Mobilisation des citoyens ❑ Création de groupes	❑				
	<b>La Prise en charge</b>	❑ Manque d'espace de rassemblement	❑ maison des jeunes ❑ maison de la famille ❑ halte-garderie	❑				
	<b>Responsabilisation</b>	❑ Relation interethnique à valoriser	❑ lieux et occasions de célébrer de la diversité multiculturelle	❑				

Cet axe n'est pas qu'un vœu pieux, mais il est réalisable via les organismes et les comités. Le plus bel exemple est celui de la problématique de l'environnement. Des citoyens ont été sollicités et ils ont répondu à l'appel. Depuis, un comité est né, puis un organisme. Il est donc possible d'aller chercher des ressources extérieures aux organismes et aux comités déjà existants pour répondre à des problématiques. Il faut naturellement que ces mêmes citoyen(ne)s s'impliquent encore plus dans nos organismes et comités. Là est le défi.

### **Conclusion**

Le conseil d'administration est représentatif du milieu laurentien. Les axes ciblés veulent répondre à des besoins concrets. Seule une implication collective va permettre de réaliser notre plan d'action.